

Présents : Mesdames et Messieurs Jean-Paul GIRARD - Maire, Thierry RANGONE - 1<sup>er</sup> adjoint, Laurent VERNAZ - 2<sup>ème</sup> adjoint, Sandrine POIGNET - 3<sup>ème</sup> adjointe, Sandra BOULAIS - 4<sup>ème</sup> adjointe, Claudine AMOUDRY, Nathalie BIBOLLET, Daniel CHARVAZ, Alain FINA, Claire FLEUTOT, Aurore MINISTROT, Isabelle MORLOT, Dominique NOYEAU

Absents excusés : Christian COMBAZ (pouvoir à Alain FINA), Christel GACHON, Carole VASCHALDE, Stéphanie SANCHEZ, Jean RONZATTI, Noël CADET,

Secrétaire de séance : Isabelle MORLOT

Assistait également à la réunion : Sébastien GAUDET, Secrétaire Général de la Mairie

Sur proposition de Monsieur Le Maire, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte rendu de la réunion du 16 décembre 2020.

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal d'ajouter deux points à l'ordre du jour, ce qui est accepté à l'unanimité:

- Proposition de versement d'une subvention exceptionnelle en faveur de la commune du TEIL à l'occasion du séisme
- Cession d'une partie du talus entre le lotissement Pré La Dame et la promenade du ruisseau à un riverain

Isabelle MORLOT est désignée en qualité de secrétaire de séance.

## VIE ASSOCIATIVE/ANIMATION

### Chèque associatif 2019 : règlement financier

*Rapporteur : Sandrine POIGNET*

Sandrine POIGNET rappelle la délibération du 24 avril 2009, instaurant le système du chèque associatif qui consiste en une réduction du prix de la cotisation pour les jeunes de la Commune.

A la rentrée 2019, 155 enfants de Frontenex de moins de 18 ans, au 1<sup>er</sup> janvier de l'année, ont bénéficié d'un chèque associatif d'un montant de 50 €, valable pour une seule inscription. Lors des précédentes séances, le Conseil Municipal avait entériné le versement de subventions pour un montant de 7 700 € correspondant à 154 chèques associatifs.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'attribuer la subvention liée au dernier chèque à l'association suivante :

Association	Nb de Chèques	Montant
Aéro Rythmique Gym	1	50

### Réflexion sur une sculpture du séquoia

*Rapporteurs : Sandrine POIGNET et Sandra BOULAIS*

Sandrine POIGNET et Sandra BOULAIS font un rendu d'une réunion du 22 janvier concernant le projet de sculpture du tronc restant du séquoia du Parc de la Mairie, suite à son abattage partiel pour des raisons de sécurité. Avec la participation d'un sculpteur sur bois, Sébastien COHENDET, il a été évoqué les possibilités techniques de transformer cet arbre en une boîte à livres, afin de conserver un souvenir du séquoia tout en réalisant un projet évoqué initialement par les bibliothécaires de Frontenex.

Les élus échangent sur les modalités techniques (insertion d'étagères à livre, toiture..) et à l'unanimité, décident de poursuivre ce projet en inscrivant une ligne budgétaire, voire en le réalisant avant la fin du mandat si les conditions sont réunies.

## FINANCES

### Versement d'une subvention exceptionnelle en faveur de la commune du TEIL à l'occasion du séisme

Rapporteur : Jean-Paul GIRARD

Monsieur le Maire rappelle que le 11 novembre 2019, un séisme d'une magnitude de 5.4 sur l'échelle de Richter a frappé la ville du Teil en Ardèche.

La commune a subi des dégâts considérables et exceptionnels qui se chiffrent en millions d'euros. A ce jour, 895 habitations sont touchées, de nombreux édifices publics sont détruits : 4 écoles, l'espace culturel, 2 églises, le centre socioculturel, de nombreuses voiries, une partie de l'hôtel de ville. Le maire de Teil a lancé un appel solennel au don à toutes les communes et intercommunalités de France.

Monsieur Le Maire propose que la commune de Frontenex s'inscrive dans cette démarche de solidarité et il proposera d'allouer une subvention exceptionnelle à la commune du TEIL d'un montant à définir.

Les élus échangent entre eux sur l'opportunité d'une telle offre.

Alain FINA indique que le dérèglement climatique risque de produire de plus en plus de catastrophes de ce type et qu'il sera difficile d'apporter son aide à tous les demandeurs. En l'espèce, il préférerait faire un don à une association nationale plutôt qu'à une seule commune nommément désignée, car ce n'est peut-être pas la seule impactée. De plus, quelle sera la position de FRONTENEX lors de la prochaine demande de même nature ?

Thierry RANGONE précise que cette aide peut être importante pour aider cette commune, en attendant le délai de versement des aides spécifiques de l'Etat en cas de catastrophes naturelles.

Après débat, et à la majorité (3 contre, 3 abstentions et 8 pour), le Conseil Municipal décide, en vertu du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29 :

- d'autoriser Monsieur, le Maire à verser une subvention exceptionnelle de 500 € à la commune de TEIL
- de donner pouvoir à Madame, Monsieur, le Maire pour signer tous les documents relatifs à cette décision

## TRAVAUX

Rapporteurs : Jean-Paul GIRARD/Thierry RANGONE

### Sécurisation de la rue du Chemin Vieux : point sur les travaux

Dans le cadre de la sécurisation de la rue du Chemin Vieux, Monsieur le Maire et Thierry RANGONE, Adjoint aux travaux, font le point sur les travaux après la réalisation des enrobés mi-décembre et les dernières interventions à venir, avec notamment la pose des candélabres fin janvier et l'achèvement de l'enfouissement des réseaux secs.

### Point sur la création d'un giratoire par le Département aux feux de Frontenex

Monsieur le Maire et Thierry RANGONE font un point sur les travaux du giratoire au Pont, réalisé sous maîtrise d'ouvrage du Département, en service depuis la mi-décembre, dont il reste le marquage au sol à finaliser.

Les élus échangent sur le trottoir réalisé et Thierry RANGONE est « déçu » du rendu final car initialement prévu de 0.80 cm, il est moindre car la bordure franchissable réduit le passage. Il fera remonter ce point au Département.

Claudine AMOUDRY souligne que seule la création d'une passerelle serait vraiment sécurisante, mais le coût est élevé.

La traversée du pont de l'Isère est d'ailleurs un point faible relevé dans les premières orientations du Schéma Directeur Vélo mandaté par ARLYSERE.

*Claudine AMOUDRY quitte la séance.*

### Cession de terrain entre le lotissement Pré La Dame et la promenade du ruisseau

Thierry RANGONE indique que dans la continuité des précédentes séances du Conseil Municipal, des échanges ont eu lieu avec deux riverains intéressés par l'acquisition d'une partie de la parcelle A 1437, correspondant au talus qui borde la promenade du ruisseau.

Après le désistement d'un des riverains, il est donc proposé de céder ce morceau de terrain à Monsieur et Madame AMOUDRY, propriétaire de la parcelle voisine A 1424 aux conditions suivantes :

- Vente du terrain au prix d'1<sup>e</sup> le m<sup>2</sup> (estimation de la superficie à 200 m<sup>2</sup>)
- Prise en charge par les acquéreurs des frais d'actes administratifs et de géomètre

Après échanges, à l'unanimité, le Conseil Municipal entérine cette proposition et autorise le 1<sup>er</sup> adjoint au maire à signer l'acte administratif et Monsieur le Maire à signer pour authentifier l'acte, aux conditions susvisées.

*Claudine AMOUDRY rejoint la séance.*

## SECURITE

### Retour sur la réunion de bilan du dispositif de « participation citoyenne »

*Rapporteur : Claire FLEUTOT*

Claire FLEUTOT fait part des échanges issus d'une réunion le 23 janvier avec la gendarmerie et les référents du dispositif de « participation citoyenne » des communes de Frontenex et Saint Vital, afin de faire un bilan.

18 référents étaient présents à ce moment d'échanges, qui a permis de montrer que malgré les cambriolages récents sur les 2 communes, leur nombre a été divisé en 2 entre 2018 et 2019, chiffre pouvant s'expliquer par l'arrestation de 3 équipes qui sévissaient dans le secteur.

Il a été évoqué également que les services de gendarmerie, en sous-effectifs ces derniers mois, interviennent souvent pour des incivilités et des violences intra-familiales.

## QUESTIONS DIVERSES

### Informations du Maire

Monsieur le Maire fait part de plusieurs informations survenues depuis la dernière séance du Conseil Municipal.

- Retour sur la réunion sur le schéma directeur vélo, porté par ARLYSERE, qui s'est déroulé le 14 janvier 2020 : des souhaits de la commune ont été émis (traversée de l'Isère, circulation cycliste dans la rue des Tilleuls...) mais difficile d'aller plus loin dans les échanges sur ce dossier en cette fin de mandat, dont l'objectif premier est le transport doux et non de loisirs.
- Le problème du sentier du fond de Princens qui avait été obstrué à juste titre par le propriétaire du terrain est en cours de résolution avec la création prochaine d'une passerelle sur Tournon. Thierry RANGONE en rappelle l'histoire et indique qu'un travail mené par ARLYSERE va permettre de régler définitivement cette interruption de sentier, entre Verrens-Arvey, Tournon et Frontenex.
- Une réunion est programmée avec le Département dans le cadre du déploiement de la fibre optique sur la commune, mardi 28 janvier, afin que soient affinées les études en cours.

### Recensement de la population 2020

*Rapporteur : Laurent VERNAZ*

Laurent VERNAZ rappelle le déroulement actuel du recensement de la population de Frontenex qui s'achèvera le 15 février 2020 et qui est réalisé par 4 agents recenseurs.

Plus de 60% du recensement est effectué après seulement 8 jours d'activité, ce qui est remarquable et démontre la qualité du travail des agents recenseurs.

### Point sur le fonctionnement du porte-monnaie électronique pour la gestion du restaurant scolaire

*Rapporteur : Laurent VERNAZ*

Laurent VERNAZ, Adjoint aux Finances, fait un point sur la mise en place au 1<sup>er</sup> janvier 2020 du porte-monnaie électronique pour la gestion du restaurant scolaire.

Pour mémoire, les parents doivent créditer au préalable leur compte sur le site de réservation des repas afin que leurs enfants puissent les consommer. A part quelques mécontentements, ce système connaît un bon démarrage.

Un point sur les impayés d'avant 2020 sera prochainement fait pour les épurer rapidement.

### Compte rendu des délégués des communes sur le fonctionnement des différentes intercommunalités

Les délégués des différents EPCI, dont la commune est membre, évoquent les dossiers en cours.

### ARLYSERE

- Laurent VERNAZ, Conseiller Communautaire, indique que lors du dernier conseil communautaire, le budget primitif de la Communauté d'Agglomération a été voté.

- Il indique également que dans un autre cadre, il a échangé avec Xavier TORNIER, Vice-Président d'ARLYSÈRE, en charge de l'économie, sur les modalités de cession d'un terrain communal dans la zone industrielle n°3 (compris dans une Opération d'Aménagement Programmé du Plan Local d'Urbanisme). Il est prévu qu'ARLYSÈRE, compétente dans le développement des zones d'activités économiques, fasse les aménagements, établisse le montage financier (subvention...) et vende les terrains. La Commune récupèrera le fruit de la cession des terrains, déduction faite du coût de viabilisation pour ARLYSÈRE, ainsi que les taxes d'aménagement des futures constructions industrielles.

### Questions diverses

- Dominique NOYEAU souhaite faire part de deux points :
- Il demande que les panneaux posés ces jours dans la rue de Princens soient vérifiés tant pour leur hauteur que pour leur sens parfois erroné
  - Il expose qu'un élu du Conseil Municipal construit actuellement dans la rue de Princens et qu'il est allé vérifier sur le terrain qu'il ne respectait pas la zone non aedificandi (distance non constructible depuis les berges du ruisseau), malgré le vote du PLU en 2018 et dont il est censé connaître les règles. Il indique que ces faits ont été rapportés par courrier à Monsieur Le Maire par un riverain, et qu'aucune réponse n'a été transmise.
- Thierry RANGONE, Adjoint à l'urbanisme, indique que cela est faux et qu'une réponse a été bien apportée à ce riverain, formulée par ses soins, après une visite sur le chantier de Monsieur VERNAZ en sa présence. Il indique que la construction est en phase de réalisation et qu'il est difficile de juger de la conformité. Celle-ci sera opérée en fin de chantier, sera traitée comme toute conformité et pourrait être réalisé par les services de l'Agglomération afin d'assurer toute transparence dans ce dossier.
- Face aux propos tenus par Monsieur NOYEAU, Thierry RANGONE lui rappelle que sa voix n'a pas été entendue quand plusieurs de ses colistiers n'ont pas respectés les règles d'urbanisme et il juge cela regrettable.
- Il indique également que des constructions illégales (pylône supportant un drapeau) sont proches de l'habitation de Monsieur NOYEAU au Pré La Dame et qu'il ne s'en est jamais ému.
- Laurent VERNAZ souligne juste que c'est une affaire privée qui n'a pas lieu d'être évoqué en Conseil Municipal et qu'il est désagréablement surpris que Monsieur NOYEAU se soit permis de pénétrer sur son terrain sans autorisation.
- Dominique NOYEAU indique qu'il a fait ce constat depuis les terrains voisins.
- Nathalie BIBOLLET est surprise d'avoir vu l'affiche de recrutement des emplois d'été 2020 sur les réseaux sociaux sans en avoir été averti préalablement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 20h30.

**La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le vendredi 28 février 2020 à 19h15**

Le Maire,



Jean-Paul GIRARD

